

INFO'COM-CGT DÉNONCE UNE NÉGOCIATION BÂCLÉE

Un accord insipide pour un sujet brûlant.



Rappel de l'accord télétravail période COVID : la direction n'ira pas plus loin que le barème forfaitaire de l'URSSAF exonéré de cotisations sociales.

En pratique :

Une prise en charge à hauteur de 10 euros / mois pour 1 jour de télétravail par semaine.

50 euros / mois maximum pour 5 jours de télétravail par semaine.

A ce jour, cette somme serait rétroactive à partir du 1er février ; le DRH n'ayant pas eu l'accord du groupe pour qu'elle le soit à partir du 1er janvier 2021.

Pas de tickets restaurant pour compenser les frais de repas engendrés lors des jours télétravaillés imposés par la crise sanitaire.

Une perte pour de nombreux salarié.e.s de 97 euros par mois.

Publicis au 3^e rang mondial des groupes de communication, va à reculons pour la prise en charge des dépenses de ses salarié.e.s.

Cet accord et le discours qui l'accompagne contredit la prise de position publique en faveur de son engagement RSE.

Le GIE MEDIATRANSPORTS (SMPA, Metrobus, Mediagare) et le **DRUGSTORE** ne feront pas partie de l'annexe de l'accord groupe télétravail sans que l'on comprenne toujours pourquoi.

Les arguments avancés sur le maintien du chômage partiel ne changent rien à la situation des télétravailleurs de ces entreprises.

« Une discussion » avec les organisations syndicales, la DRH Mediatransports et sa Présidente commencera le **vendredi 2 avril** pour ses 460 salariés.

Aucune information concernant d'éventuels accords pour les 180 salariés du Drugstore.

Si les organisations syndicales de Mediatransports ne sont pas satisfaites des propositions les concernant, il y aurait la possibilité de se greffer à l'accord groupe si l'était signé.

Info'Com-CGT a envoyé au **DRH** groupe, avant la réunion du 26 mars, une proposition d'accord télétravail et droit à la déconnexion.

Rapport de force ou concertation :

La stratégie du DRH groupe vise à démobiliser, en installant dans les têtes que l'action collective ne sert à rien, puisque dès la première réunion il menace les syndicats : s'ils ne signent pas cet accord, les salarié.e.s n'auront rien!

L'information que détient le groupe pour l'ensemble des entreprises n'est pas partagée, empêchant une analyse plus fine et un échange loyal.

A défaut de transparence et de réel partage de propositions, c'est la menace qui sert de base à la négociation, en insistant sur le fait que les syndicats doivent signer l'accord au plus vite pour le bien des salarié.e.s.

Signer un accord au rabais qui n'a pas été négocié? C'est le dialogue social à la sauce **Publicis** et pourtant l'unité syndicale aurait été déterminante pour donner de la force aux revendications.

Malheureusement, les mandaté.e.s **CFDT** et **FO** ont décidé de dégainer très vite leurs stylos, prêts à signer avec, d'après eux, l'aval de leurs adhérents et des salarié.e.s qu'ils ont consulté.

Ils estiment que cet accord est dans la bonne moyenne, que le contexte économique pour Publicis est difficile et que les salarié.e.s sont chanceux qu'il n'y ait pas de licenciements secs.

Le fatalisme est-il un dogme pour ces organisations syndicales ?

Les mandaté.e.s de la **CFE-CGC** et l'**UNSA** vont se concerter avec leur syndicat et donneront leur réponse à la prochaine réunion.

Les mandaté.e.s d'**Info'Com-CGT** déplorent une absence flagrante de loyauté et de transparence de la part du DRH.

Une absence d'exigence des organisations syndicales sur la qualité de la négociation et de ce qu'elles sont en droit d'attendre d'une direction.

Une négociation se fait à partir d'une situation basée sur des données pas sur la communication RH qui ne dit que ce qu'elle a bien envie de dire et refuse de donner tous les chiffres.

A l'issue de cette deuxième réunion, un accord bien en-dessous de la moyenne qui laisse perdurer un télétravail en mode dégradé pour de nombreux salariés notamment par l'absence de nombreuses clauses qui régulent mieux la déconnexion, le temps de travail.

Pour résumé :

- aucun état des lieux, pas de visibilité
- pas d'informations comme demandées,
- pas de compensation pour les repas des salarié.e.s en télétravail
- une prise en charge des dépenses à minima
- pas de clause à la déconnexion
- pas de clause sur la communication syndicale très difficile en cette période de télétravail généralisé.

La délégation d'Info'Com-CGT regardera de près le préambule de cet accord.

S'il est notifié qu'il n'y a plus de tickets restaurant et qu'un revirement de la jurisprudence plaide en la faveur des salarié.e.s nous ne pourrions pas revenir en arrière.

Info'Com-CGT, syndicat démocratique et indépendant prendra sa décision après avoir consulté ses adhérent.e.s.

Les organisations syndicales auront jusqu'au jeudi 1^{er} avril, date de la prochaine réunion pour signer l'accord ou pas.